

CODE DE TRANSPARENCE CREDIT CARBON IMPACT

Mise à jour au 30 avril 2024



LA FRANÇAISE
investing together



TABLE DES MATIERES

1. LISTE DES FONDS CONCERNES PAR CE CODE DE TRANSPARENCE	3
2. DONNEES GENERALES SUR LA SOCIETE DE GESTION	4
3. DONNEES GENERALES SUR LES FONDS ISR PRESENTES	12
4. PROCESSUS DE GESTION	21
5. CONTROLES ESG	26
6. MESURES D'IMPACT ET REPORTING ESG	27

1. LISTE DES FONDS CONCERNES PAR CE CODE DE TRANSPARENCE

Le présent code de transparence s'applique aux fonds **La Française Carbon Impact 2026**, **La Française Obligations Carbon Impact**, et son nourricier **CMNE Participation Obligations**, et **La Française Carbon Impact Floating Rates**.

Stratégie dominante et complémentaires

- Best in universe
- Exclusion (complémentaire)
- Thématiques ISR (dominante)
- Best effort
- Engagement (complémentaire)

Classe d'actifs principale

- Actions françaises
- Actions de pays de la zone euro
- Actions des pays de l'Union européenne
- Actions internationales
- Obligations et autres titres de créances libellés en euro
- Obligations et autres titres de créances internationaux
- Monétaires
- Monétaires court terme
- Fonds à formule

Encours au 30/04/2024

La Française Carbon Impact 2026 : 149 M€
La Française Obligations Carbon Impact : 98 M€
CMNE Participation Obligations : 25 M€
La Française Carbon Impact Floating Rates : 146 M€

Labels

- Label ISR
- Label TEEC
- Label CIES
- Label Luxflag
- Label FNG
- Label Autrichien

Liens vers les documents relatifs au fonds

La Française Carbon Impact 2026 : <https://www.la-francaise.com/fr-fr/nos-solutions-pour-vous/nos-produits/product/Opcvm/fr0013431186-la-francaise-carbon-impact-2026-part-r/>

La Française Obligations Carbon Impact : <https://www.la-francaise.com/fr-fr/nos-solutions-pour-vous/nos-produits/product/Opcvm/fr0010905281-la-francaise-obligations-carbon-impact-part-d/>

CMNE Participation Obligations : <https://www.la-francaise.com/fr-fr/nos-solutions-pour-vous/nos-produits/product/Opcvm/990000054359-cmne-participation-obligations/>

La Française Carbon Impact Floating Rates : <https://www.la-francaise.com/fr-fr/nos-solutions-pour-vous/nos-produits/product/Opcvm/fr0012890333-la-francaise-global-floating-rates-part-r-o/>

Exclusions appliquées par le fonds

- Alcool
- Armement
- Charbon
- Energies fossiles non conventionnelles
- Pacte mondial
- Tabac
- Autres politiques sectorielles (BASM - bombes à sous munition – et MAP - mines anti-personnel)

2. DONNEES GENERALES SUR LA SOCIETE DE GESTION

2.1. Nom de la société de gestion en charge du ou des fonds auxquels s'applique ce Code

La société de gestion en charge des fonds auxquels s'applique le présent code est **La Française Asset Management** (La Française AM). Au sein du groupe La Française, elle représente l'entité maîtresse du pôle Valeurs Mobilières et est spécialisée sur la gestion monétaire, obligataire, diversifiée et actions.

La Française Asset Management

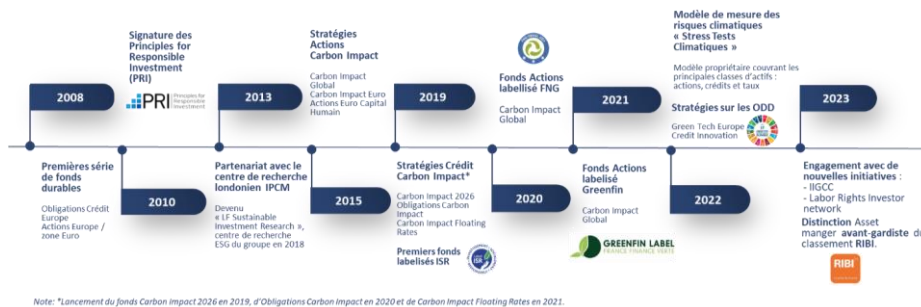
128 boulevard Raspail, 75006 Paris, FRANCE
Société par actions simplifiée au capital de 17 696 676 €
Société de gestion de portefeuille agréée par l'AMF sous le n°GP97076
Enregistrée sous le n° 314 024 019 RCS Paris.
Site Internet : <https://www.la-francaise.com>

2.2. Quels sont l'historique et les principes de la démarche d'investisseur responsable de la société de gestion ?

La démarche de La Française AM s'inscrit dans le cadre de la politique Responsabilité Sociétale de l'Entreprise (RSE)¹ du Groupe La Française et de celle de son groupe d'appartenance, le Crédit Mutuel².

La stratégie RSE propre au Groupe La Française a été formalisée avec l'aide de ses parties prenantes en 2021 et est disponible sur son site internet³.

La démarche d'investisseur responsable de La Française, ainsi que le montre la fresque ci-dessous remonte à 2008. Partie d'une démarche externalisée, La Française a peu à peu évolué vers de plus en plus d'intégration des ressources et compétences et d'expansion du périmètre de l'investissement responsable à diverses classes d'actifs.



¹ Charte Investissement Responsable du Groupe La Française : <https://www.la-francaise.com/fileadmin/docs/CharteInvestissementDurableLaFrancaiseFR.pdf>

² Déclaration de performance extra-financière annuel du Crédit Mutuel : <https://www.creditmutuel.com/partage/fr/CNCRM/telechargements/presse-et-publications/publications/2024/2023-declaration-performance-extra-financiere-groupe-credit-mutuel.pdf>

³ Politique RSE : https://www.la-francaise.com/fileadmin/user_upload/XX3570-Politique_RSE-nov_2021.pdf

Commenté [KW1]: [@ETOK DOUMBE Stéphanie](#) A voir ce qu'on met sur 2023, si besoin le fichier : <https://lafrancaise.sharepoint.com/teams/Tradcodedetransparence/Documents%20partages/General/Slide%20chronologie%20ID.pptx?web=1>

En octobre 2010, pour renforcer son engagement, La Française a signé les Principes for Responsible Investment (PRI)⁴.

L'application de ces principes s'est traduite par l'élaboration et l'amélioration continue des processus d'investissement et de moyens dédiés à la gestion ISR du groupe. Au fil des années l'Investissement Durable est devenu stratégique pour le Groupe au point qu'il représente aujourd'hui l'un des 5 axes de développement de son plan stratégique à moyen terme (2021 – 2026).

La définition de l'ISR est multiple et toujours en évolution : exclusion, Best In Class, thématique, etc. La Française a déployé une version propriétaire de l'Investissement Responsable (IR) : plus exigeante que la seule prise en compte des critères financiers et extra-financiers traditionnels basés sur les 3 facteurs ESG (Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance), la stratégie intègre une mesure de durabilité en évaluant la capacité d'adaptation et d'innovation des entreprises.

Ainsi, la philosophie de La Française permet de sélectionner les sociétés les plus aptes à se développer dans un monde en perpétuelle mutation et ayant la volonté de mettre en place une véritable politique de développement durable.

Vous trouverez des informations complémentaires sur notre démarche d'investisseur responsable sur notre site internet et en particulier sur la page [Investissement Durable](#)⁵.

2.3. Comment la société de gestion a-t-elle formalisé sa démarche d'investisseur responsable ?

La Française a formalisé sa démarche d'investisseur responsable en publiant sa Charte sur l'Investissement Responsable, sa politique d'exclusion, sa politique de vote, sa politique d'engagement et grâce à un centre de recherche et d'expertise dédié à l'ESG.

- **Charte sur l'Investissement Responsable**

Depuis juillet 2018, le Groupe La Française publie sa Charte de l'Investissement Responsable, document de référence des pratiques du Groupe en termes d'intégration des facteurs ESG dans son activité de gestion pour compte de tiers. Le document est revu régulièrement et sa dernière mise à jour date de 2020⁶.

Le Groupe La Française est convaincu que les facteurs ESG affectent de façon importante les performances financières des actifs d'investissement, aussi bien en termes de rentabilité que de risque et que cette influence ne cesse de se renforcer. Cette conviction est étayée par les travaux académiques de plus en plus nombreux qui traitent de cette question et qui viennent la confirmer. L'antagonisme opposant la performance économique et la rentabilité financière à la durabilité et à la responsabilité sociale n'est plus de mise. Les comportements responsables pour une finance durable sont en effet synonymes de flexibilité, de réactivité, d'innovation et donc de possible création de valeur et ainsi de performance financière. De fait la question n'est pas pourquoi intégrer les facteurs ESG dans les processus d'investissement, mais plutôt quelle raison invoquer pour les ignorer.

Notre Groupe est également convaincu que le changement climatique est un élément structurant de l'avenir économique et social et que la société de demain sera basée sur une économie bas-carbone. A ce titre, il est important et urgent de prendre en compte le climat dans les décisions d'investissement. Les risques et opportunités associés au changement climatique, risques et opportunités de transition ou risques physiques, sont de nature à affecter toutes les activités et les performances financières des actifs, quels que soient les secteurs et les classes d'actifs. Non seulement il n'y a pas d'antagonisme entre performance climat et performance financière, mais de plus, des études académiques de plus en plus nombreuses montrent l'émergence d'un facteur carbone influençant les marchés financiers. La problématique de la biodiversité est également un élément environnemental structurant à laquelle notre Groupe est sensible.

⁴ https://www.la-francaise.com/fileadmin/docs/demarche_responsable/2023 - PRI Assessment Report - La Française Group.pdf

⁵ <https://www.la-francaise.com/fr/nous-connaître/nos-expertises/l'investissement-durable/documentation-reglementaire/>

⁶ *Charte sur l'investissement durable* : <https://www.la-francaise.com/fileadmin/docs/CharteInvestissementDurableLaFrancaiseFR.pdf>

- **Politique d'exclusion**

Le groupe La Française a une vision positive de l'entreprise et sa philosophie d'investissement repose sur l'analyse des trajectoires des stratégies mises en place par ces structures. Nous estimons la capacité d'évolution et de transformation des entreprises, une évaluation qui repose sur une démarche de progrès et non d'exclusion.

Cependant, à l'aune des crises et des défis auxquels notre vivre ensemble fait face, nous ne pouvons plus faire l'économie de certaines exclusions et avons formalisé une politique d'exclusion⁷.

Au niveau groupe, sont exclus les armes controversées ainsi que le charbon avec un désengagement progressif mais total du charbon selon le séquençage suivant : sortie du charbon d'ici 2030 pour l'exposition aux entreprises de l'UE et de l'OCDE et d'ici 2040 pour les pays émergents.

Au niveau de La Française Asset Management, sont exclus les énergies fossiles non-conventionnelles et les entreprises du secteur du tabac.

La politique d'exclusion détaille les seuils et les périmètres d'application des exclusions reprises ci-dessus.

Enfin certains fonds sont gérés avec des exclusions complémentaires (e.g. exclusions du nucléaire pour les fonds labélisés FNG, etc.).

- **Politique de vote**

La Française AM a formalisé une politique de vote aux assemblées générales qui repose sur l'outil de vote électronique Proxy Voting d'ISS (*Institutional Shareholders Services*). Cet outil permet d'assurer l'exercice des droits dans l'ensemble des sociétés en portefeuille. Depuis 2014 le Groupe a retenu la Sustainability Policy d'ISS⁸ qui correspond le mieux à son approche, ses convictions et ses engagements en tant que signataire des PRI. Les gérants de portefeuilles travaillent en étroite collaboration avec *La Française Sustainable Investment Research (LF SIR)*, centre de recherche et d'expertise sur les facteurs ESG et stratégiques du Groupe, lors de l'analyse des résolutions liées aux facteurs ESG, et en particulier les propositions de résolutions de vote émanant des actionnaires. Ils peuvent ainsi exprimer leur point de vue et éventuellement voter différemment de la recommandation portée par ISS.

Enfin, le Groupe La Française a adopté en 2017 une politique de vote spécifique⁹ (*Custom Policy*), mise à jour chaque année, en accord avec ses engagements, notamment en faveur du climat, et qui porte une attention particulière à certaines thématiques en lien avec l'environnement (climat), le social (diversité, écarts de rémunération) et la gouvernance (indépendance, rémunération variable). Elle a été complétée fin 2022 et aborde 6 thèmes applicables sur la saison de vote 2023 :

- ◆ **Le climat (E)** : vote contre l'approbation des comptes d'entreprises, quel que soit leur secteur, ne répondant pas au questionnaire du CDP¹⁰ (ex Carbon Disclosure Project) ou si le secteur est concerné au questionnaire sur l'eau ou celui sur les forêts ; vote contre l'approbation des comptes d'entreprises des secteurs (hors secteur Oil&Gas) qui ne s'engagent pas à mettre en place un

Commenté [KW2]: DUTRONG Perrine

Commenté [PD3R2]: Done

⁷ Politique d'exclusion : https://www.la-francaise.com/fileadmin/XX3630_-_Politique_d_exclusions-FR.pdf

⁸ Sustainability Proxy Voting Guidelines, ISS : www.issgovernance.com/file/policy/active/specialty/Sustainability-International-Voting-Guidelines.pdf

⁹ Politique de vote spécifique, La Française AM : https://www.la-francaise.com/fileadmin/docs/Actualites_reglementaires/La_Francaise_Voting_Policy_Application_Document_2022.pdf

¹⁰ CDP (anciennement Carbon Disclosure Project) questionnaire depuis plus de 10 ans les plus grandes entreprises mondiales sur leurs émissions de carbone et leur stratégie pour les réduire

objectif de réduction des émissions de CO2 « SBT - Science Based Target » ; vote contre les entreprises de 10 secteurs carbo-intensifs ne déposant pas de résolutions « say on climate »

- ◆ **La diversité (S)** : vote contre l'élection ou la réélection de membres masculins du Conseil d'Administration (CA) si à l'issue de ce vote le CA ne compte pas au moins 40% de femmes
- ◆ **L'indépendance du CA** : vote contre l'élection de membres non indépendants dans les divers comités si :
 - A l'issue du vote le comité d'audit n'est pas composé de 100% de membres indépendants
 - A l'issue du vote le comité de rémunération n'est pas composé d'au moins 50% de membres indépendants
 - A l'issue du vote le comité de nomination n'est pas composé d'au moins 50% de membres indépendants
- ◆ **Le cumul des mandats (G)** : vote contre l'élection ou la réélection de membres du Conseil d'Administration s'ils cumulent plus de 4 mandats à l'issue de la réélection
- ◆ **L'assiduité** : vote contre la réélection des membres du Conseil d'Administration si le taux de présence aux Conseils d'Administration est inférieur à 75%
- ◆ **La rémunération (G)** : vote contre le rapport ou la politique de rémunération s'il n'y a pas de politique claire et transparente en matière de détention d'actions par le PDG ; vote contre le rapport ou la politique de rémunération si le 'pay ratio' c'est-à-dire le rapport entre le salaire le plus élevé et le salaire médian n'est pas publié par l'entreprise ; vote contre le rapport ou la politique de rémunération si les rémunérations variables n'incluent pas d'indicateurs de performance en lien avec des facteurs environnementaux, sociaux ou de gouvernance

Enfin, nous sommes particulièrement attentifs aux résolutions externes (Shareholder resolutions), en particulier celles ayant un caractère environnemental -dont les 'Say on Climate'- ou social qui seront systématiquement revus en interne par nos analystes.

Au regard de la saison 2023, le Groupe renforce donc ses exigences pour 2024 notamment pour l'exercice des mandats de membre du CA avec une exigence d'assiduité et en matière de rémunération en exigeant que les éléments variables prennent en compte l'atteinte d'objectifs ESG. Nous étendons également la notion de secteurs carbo-intensifs en reprenant la liste de ces secteurs définis par Transition Pathway Initiative (TPI).

• Engagement

La Française AM, en tant que société de gestion, considère l'engagement comme l'un des éléments clés de sa politique d'Investissement Responsable. Celle-ci est mise en œuvre lors de la sélection des entreprises, lors du vote systématique aux Assemblées Générales et enfin à travers l'engagement pratiqué avec les émetteurs.

Le Groupe a publié une politique d'engagement¹¹ en 2019 qu'il revoit annuellement, et publie chaque année un rapport sur la mise en œuvre de sa politique d'engagement¹².

Il pratique l'engagement individuel auprès des entreprises sur les enjeux ESG. Les analystes ESG et les gérants engagent un échange sur ces thèmes avec les entreprises cotées et maintiennent un dialogue actif avec celles sélectionnées et en portefeuille. Ces échanges portent en particulier sur les sujets pour lesquels l'information est parcellaire et qui sont estimés essentiels pour cerner la stratégie et le *business model* de l'entreprise.

Par ailleurs, le Groupe La Française participe à des initiatives d'engagement collaboratif. Il a ainsi rejoint des initiatives sur quatre thèmes essentiels : le changement climatique (*Climate Action 100+*), le capital naturel (*Nature Action 100*), le capital humain (*Workforce Disclosure Initiative*) et enfin la gouvernance (*30% Club Investor Group*).

¹¹ Politique d'engagement : https://www.la-francaise.com/fileadmin/docs/demarche_responsable/Politique_d_engagement_FR.pdf

¹² Rapport d'engagement 2023 : https://www.la-francaise.com/fileadmin/docs/Actualites/FR/2024/Stewardship_Report_2023_final.pdf

- **Recherche et analyse ESG propriétaire : La Française Sustainable Investment Research**

La Française s'est dotée dès 2013 de moyens internes dédiés à l'ESG en signant un partenariat stratégique avec un centre londonien de recherche en investissement durable et ESG « Inflection Point Capital Management » (création d'une joint-venture). En 2018 le groupe a poursuivi le développement de son expertise durable et a acquis la totalité du capital de « Inflection Point Capital Management », devenu depuis La Française Sustainable Investment Research (LF SIR).

En 2022, dans la continuité de ce processus d'intégration des équipes de recherche ESG, La Française a créé une antenne dédiée à la recherche ESG à Paris au sein de ses équipes de gestion et a intégré le traitement des données ESG au sein de sa Direction Ingénierie, Risques et Reporting, en complément de l'équipe d'analyse qualitative.

2.4. Comment est appréhendée la question des risques/opportunités ESG dont ceux liés au changement climatique par la société de gestion ? (Article 29 & TCFD)

Notre Charte Investissement Responsable pose le cadre de notre approche ESG et climatique. Nous ne souhaitons pas exclure a priori de secteurs. Nous misons plutôt sur la combinaison d'une exigence quant aux résultats de l'analyse ESG (et donc climat) dans le choix de nos investissements et d'un engagement, notamment collaboratif sur le climat.

Les analyses réalisées préinvestissement et notre connaissance des entreprises investies nous permettent de gérer tant les controverses que le risque de réputation, en nous reposant sur notre centre d'expertise interne et en ayant la faculté d'analyser et de prendre en compte les événements (de type controverses) lorsqu'ils surviennent au fil de l'eau.

Notre politique en matière de risques et opportunités liés au changement climatique s'exprime dans la philosophie retenue pour la gestion des fonds appartenant à la gamme "Carbon Impact" (voir ci-dessous). En essence, nous cherchons à accompagner la transition énergétique plutôt qu'à exclure des secteurs entiers, ce qui nous impose une exigence particulière lors de la sélection des entreprises opérant dans les secteurs les plus carbo-intensifs et nous pousse à découvrir de nouveaux acteurs de l'économie bas-carbone.

Fort de la conviction qu'il faut intégrer les facteurs ESG & climat dans les processus d'investissement et du constat que le climat est un enjeu essentiel pour nos sociétés et donc nos investissements, le Groupe a souhaité développer une gamme de produits répondant au défi de la transition énergétique et du changement de modèle de société vers une société bas-carbone.

Le premier fonds actions orienté changement climatique du Groupe La Française a été lancé en juin 2015 en amont de la COP 21. Ce fonds vise à réduire substantiellement les émissions de CO₂ de ses investissements en sélectionnant des sociétés émettrices en transition rapide et des sociétés apporteurs de solutions, en particulier technologiques. Une stratégie actions de même nature mais portant sur la zone euro a été lancée en 2018.

Des fonds obligataires ont été lancés en 2019 et 2020 en se basant sur la même philosophie de transition vers une économie bas carbone mais avec des adaptations. En effet, les secteurs les plus émetteurs de carbone, en particulier les producteurs d'électricité, occupent une part plus importante du marché des obligations que celui des actions.

Pour les obligations des secteurs les plus émetteurs et notamment les producteurs d'électricité, nous privilégions la notion de trajectoire future de l'intensité carbone. En effet nous évaluons si ces trajectoires sont compatibles avec une faible élévation de la température moyenne de la Terre. Cette compatibilité est analysée en mettant en regard les trajectoires des entreprises avec les trajectoires de décarbonation sectorielles de l'agence internationale de l'énergie (*International Energy Agency* en anglais, ou IEA), une communauté scientifique et académique internationale indépendante.

Ce concept d'alignement de trajectoire et d'analyse de scénarios est privilégié pour sa nature prospective par rapport aux simples mesures d'empreinte et d'intensité carbone à un instant t, qui sont le reflet de performances passées.

Nous incluons également des *Green Bonds*¹³ et des *Sustainability-Linked Bonds*¹⁴ au sein des portefeuilles de nos fonds crédit car ils nous permettent de bien identifier les projets financés et de délimiter ainsi plus exactement l'impact qu'ils auront en termes de réduction d'émissions.

Un fonds de dette souveraine a été lancé en 2021. Enfin en 2022, deux fonds dont un actions et un obligataire ont été lancés avec approche basée sur les Objectifs de Développement Durable des Nations Unies (ODD).

Pour plus d'information, vous pouvez vous référer au Rapport sur la Stratégie Responsable et Climatique de La Française¹⁵.

2.5. Quelles sont les équipes impliquées dans l'activité d'investissement responsable de la société de gestion ?

Le Président du Conseil de Surveillance du groupe a été nommé référent ESG/RSE au sein du Conseil de Surveillance en 2021. Il porte les sujets RSE/ESG ainsi que ceux liés au changement climatique et à l'évolution de la biodiversité au niveau du Conseil de Surveillance. Cette nomination, dans la plus haute instance de gouvernance du groupe, atteste de l'engagement et de l'ambition de La Française en matière d'investissement durable.

Au niveau de la direction du groupe, le Global Head of Sustainability du groupe, membre du comité exécutif du groupe et rattaché directement au Secrétaire Général du groupe, est chargé du déploiement de l'investissement responsable au sein de l'ensemble des pôles de gestion et des équipes de recherche et de la coordination de la stratégie RSE du groupe. Il préside le COMEX Investissement Durable mensuel qui d'une part définit la stratégie de développement de l'Investissement Durable, oriente le développement et la distribution, diffuse les nouveautés en matière de recherche, de réglementation, de produits-services, risques, reporting, communication, etc. et d'autre part valide la stratégie RSE du Groupe et s'assure de sa parfaite cohérence avec notre engagement d'Investisseur Durable. Ce COMEX permet l'information et l'implication la plus directe du Directoire et des fonctions impliquées.

Au sein des équipes de gestion de La Française AM, l'ensemble des gérants est impliqué dans la gestion d'une ou plusieurs stratégies ISR. Il n'y a pas de différenciation entre gérants ISR et non ISR.

Les gérants travaillent au quotidien avec les analystes ESG, qui leur fournissent de la recherche, des analyses et des outils dédiés à l'investissement responsable (e.g. score ESG, mesures Carbon, mesures de température de portefeuille, etc.).

Du côté du suivi des risques, un référent RSE/ESG Conformité et Contrôle Interne couvre ce sujet de manière transversale pour toutes les classes d'actifs et les équipes de Contrôle des Risques suivent les risques de durabilité au même titre que les risques financiers. Un département de gestion des risques au niveau du groupe assure l'agrégation de tous les risques du groupe, y compris les risques de durabilité, à travers une approche qui comprend une cartographie de ces risques et leur notation, des KPI de suivi et des plans de réduction de ces risques.

Enfin, un comité d'investissement responsable est organisé tous les trimestres pour réunir des collaborateurs de chaque département afin de discuter des bonnes pratiques et de favoriser les synergies autour des derniers développements en matière d'investissement durable à tous les niveaux du groupe.

2.6. Quel est le nombre d'analystes ISR et le nombre de gérants ISR employés par la société de gestion

La Française AM gère des stratégies durables sur l'ensemble des classes d'actifs qu'elle couvre : gestion crédit, gestion taux, gestion actions et gestion diversifiée.

Au sein des équipes de gestion, l'ensemble des gérants est impliqué dans la gestion d'une ou plusieurs stratégies ISR. Il n'y a pas de différenciation entre gérants ISR et non ISR. Les gérants travaillent en partenariat avec 6 analystes dédiés à la recherche ESG et thématique.

¹³ Une obligation verte (ou « Green Bonds ») est émise par une entreprise afin de financer, ou refinancer, des projets à environnemental positif selon la taxonomie des « Green Bonds Principles ».

¹⁴ Un Sustainability-Linked Bond est un emprunt obligataire dont les caractéristiques, notamment financières, peuvent varier selon que l'émetteur atteint ou non des objectifs préalablement définis en matière ESG.

¹⁵ Rapport Stratégie Responsable et Climatique de La Française : https://www.la-francaise.com/fileadmin/docs/demarche_responsable/XX3743_-_Article_29-juillet_2024_VF.pdf

2.7. Dans quelles initiatives concernant l'IR la société de gestion est-elle partie prenante ?

Initiatives généralistes

- SIFs - Social Investment Forum
- FIR : Commission Recherche et Commission Entreprise à mission & ISR, UKSIF
- PRI - Principles for Responsible Investment
- ICCR - Interfaith Center on Corporate Responsibility
- ECCR - Ecumenical Council for Corporate Responsibility
- Commissions AFG
- EFAMA RI WG
- European Commission's High Level Expert Group on Sustainable Finance
- Autres (précisez)

Initiatives environnement/climat

- IIGCC - Institutional Investors Group on Climate Change
- CDP- Carbon Disclosure Project, carbone, eau et forêt ainsi que la « *Non Disclosure Campaign* »
- Montreal Carbon pledge
- Portfolio Decarbonization Coalition
- Green Bonds Principles
- Climate Bond Initiative
- Appel de Paris
- Autres : Climate Action 100+, SBTi, Net Zero Asset Manager Initiative, Finance for Biodiversity Foundation, IIHC

Initiatives sociales

- Accord on Fire and Building Safety in Bangladesh
- Access to Medicine Foundation
- Access to Nutrition Foundation
- Autres : Workforce Disclosure Initiative (WDI), LIPH, Labor Rights Investor Network

Initiatives gouvernance

- ICGN - International Corporate Governance Network
- Autres (précisez) : 30% Club Investor Group, LIPH

2.8. Quel est l'encours total des actifs ISR de la société de gestion ?

L'encours total des actifs ISR de La Française AM est de 8 453 millions d'euros au 31/12/2023.

2.9. Quel est le pourcentage des actifs ISR de la société de gestion rapporté aux encours totaux sous gestion ? (Article 29)

Les actifs ISR de La Française AM représentent environ 79% de ses encours totaux sous gestion au 31/12/2023.

Commenté [KW4]: @ETOK DOUMBE Stéphanie à vérifier avec les nouvelles initiatives dans l'Article 29 XX3743 - Article_29-juillet_2024_VF.pdf (la-francaise.com)

Commenté [KW5]: Source : Liste_fonds_article_8_ou_9_SFDR_2023_2.pdf (la-francaise.com)

Commenté [KW6]: Voir avec Dorian ou Audoin @ETOK DOUMBE Stéphanie

Commenté [WK7R6]: Est-ce que tu as pu dmd ? @ETOK DOUMBE Stéphanie

2.10. Quels sont les fonds ISR ouverts au public gérés par la société de gestion ?

Commenté [KW8]: @ETOK DOLUMBE Stephanie
normalement pas de changement, on a déjà retité Coco

Les fonds ISR ouverts au public et FCPE gérés par La Française AM sont :

- **Sur les actions**
 - La Française LUX - Inflection Point Carbon Impact Global, et son nourricier CMNE Participation Actions Monde ;
 - La Française LUX - Inflection Point Carbon Impact Euro, et son nourricier La Française Actions €CO2 Responsable ;
 - La Française Actions Euro Capital Humain, et son nourricier CMNE Participation Actions Euro.
- **Sur les obligations**
 - La Française Obligations Carbon Impact, et son nourricier CMNE Participation Obligations ;
 - La Française Carbon Impact 2026 ;
 - La Française Sub Debt ;
 - La Française Carbon Impact Global Government Bonds ;
 - La Française Rendement Global 2028 ;
 - La Française Carbon Impact Floating Rates.
 - La Française Credit Innovation
- **Sur le monétaire**
 - La Française Trésorerie ISR, et son nourricier CMNE Participation Monétaire.

3. DONNEES GENERALES SUR LES FONDS ISR PRESENTES

3.1. Quel(s) est (sont) le(s) objectif(s) recherché(s) par la prise en compte des critères ESG au sein du/des fonds ?

L'intégration des critères ESG permet de déceler des risques qui ne ressortent pas dans les analyses purement financières. Ces critères visent à détecter les externalités des entreprises liées par exemple à leur politique de gestion des ressources humaines ou leur gestion des relations clients, qui auront des impacts opérationnels sur leur activité avec des probabilités et des horizons de temps très variables.

En excluant systématiquement les entreprises avec un score ESG dans les deux derniers déciles de l'univers d'investissement de nos fonds Carbon Impact obligataires, nous nous prémunissons contre les entreprises qui présentent les risques les plus significatifs sur les enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance.

En plus des critères ESG, les fonds La Française Carbon Impact 2026, La Française Obligations Carbon Impact et La Française Carbon Impact Floating Rates prennent en compte des critères liés au changement climatique (analyse carbone et transition) pour identifier et financer les acteurs économiques engagés dans la transition énergétique. Nous considérons ces entreprises comme mieux protégées :

- Contre les risques croissants de non-conformité réglementaire / d'éventuelles pénalités futures ;
- Contre les risques climatiques impactant leur secteur / activité ;
- Contre une exclusion croissante par les investisseurs cherchant à se dissocier des sources d'énergie fossile

En finançant les acteurs économiques engagés dans la transition énergétique nous avons pour objectif de réduire les émissions carbone de nos portefeuilles d'investissement et plus largement de participer aux efforts contre le réchauffement climatique.

De plus, en lien avec notre équipe de recherche ESG nous avons pour objectif d'investir dans les émetteurs les mieux positionnés sur les enjeux :

- Environnementaux (E) : Dépendance aux matières premières, efficacité énergétique, pollution, gestion de l'eau et des déchets, etc.
- Sociaux (S) : Droit des salariés, rotation du personnel, formation et acquisition de connaissances. etc.
- Gouvernance (G) : Gouvernance, gouvernance et pilotage de la RSE, relation avec les autorités nationales et locales, avec les fournisseurs, les clients, intégration de critères ESG dans la rémunération, etc.
- Droits Humains (DH) : politique en matière de respect des droits de l'homme, adhésion au Pacte Mondial, controverses en lien avec les droits de l'homme, etc.

In fine, l'objectif de chaque fonds est de réaliser son objectif de performance tout en minimisant son impact climatique en ayant une empreinte carbone au moins 50% inférieure à celle d'un univers comparable¹⁶.

¹⁶ Le fonds La Française Carbon Impact 2026 a pour objectif d'obtenir, sur la période de placement recommandée de 7 ans à compter de la date de création du fonds jusqu'au 31 décembre 2026, une performance nette de frais supérieure à celle des obligations à échéance 2026 émises par l'Etat français et libellées en EUR en investissant dans un portefeuille d'émetteurs filtré préalablement selon des critères ESG et analysés sous l'angle de leurs compatibilité avec la transition énergétique selon une méthodologie définie par la société de gestion. Le fonds s'engage à avoir une moyenne pondérée des émissions de gaz à effet de serre du portefeuille par euro investis (scopes 1 et 2) au moins 50% inférieure à celle d'un univers d'investissement comparable que serait le composite 30% Bloomberg Barclays Global aggregate Corporate Index 70% ICE BofAML BB-B Global High Yield Index.
Le fonds La Française Obligations Carbon Impact a pour objectif d'obtenir, sur la période de placement recommandée supérieure à 3 ans, une performance nette de frais supérieure à celle de son indicateur de référence en investissant dans un portefeuille d'émetteurs filtré préalablement selon des critères ESG et analysés sous l'angle de leur compatibilité avec la transition énergétique selon une méthodologie définie par la société de gestion. Le Fonds s'engage à avoir une moyenne pondérée des émissions de gaz à effet de serre du portefeuille par euro investis (scopes 1 et 2) au moins 50% inférieure à celle de l'univers d'investissement comparable représenté par l'indicateur de référence Barclays Capital Euro Aggregate Corporate coupons réinvestis (LECPTRU).
Le fonds La Française Carbon Impact Floating Rates a pour objectif d'obtenir, sur la période de placement recommandée de 2 ans une performance nette de frais supérieure à celle de : Euribor 3 mois capitalisé + 115 points de base pour les actions R O et R ; Euribor 3 mois capitalisé + 150 points de base pour les actions C O et I ; Euribor 3 mois capitalisé + 163 points de base pour les actions S O et S ; SOFR + 115 points de base pour les actions R C USD H ; SOFR + 150 points de base pour les actions T C USD H ; SARON + 115 points de base pour les actions R C CHF H ; SARON + 150 points de base pour les actions T C CHF H ; en investissant dans un portefeuille d'émetteurs filtrés préalablement selon des critères ESG et analysés sous l'angle de leur compatibilité avec la transition énergétique selon une méthodologie définie par la société de gestion. Le fonds s'engage à avoir une moyenne pondérée des émissions de gaz à effet de serre du portefeuille par euro investis (scopes 1 et 2) au moins 50% inférieure à celle de l'indicateur de référence composite : 50% Bloomberg Barclays Global Aggregate Corporate Index + 50% ICE BofAML BB-B Global High Yield Index.

Au travers du fonds, les souscripteurs s'exposent principalement aux risques suivants : risque de perte en capital, risque discrétionnaire, risque de change, risque lié aux impacts techniques telles que des produits dérivés, risque actions lié à la détention d'obligations convertibles, risque de taux, risque de crédit, risque de défaut lié aux émetteurs des titres de créance, risque lié aux investissements en titres High Yield dits « spéculatifs », risque lié aux investissements sur les pays hors OCDE, risque de contrepartie, risque de conflits d'intérêt potentiels, risque de liquidité.

3.2. Quels sont les moyens internes et externes utilisés pour l'évaluation ESG des émetteurs formant l'univers d'investissement du/des fonds ?

La Française AM dispose d'une équipe ESG/ISR dédiée, composée de 7 personnes dont 6 analystes ESG qui sont totalement intégrés à l'équipe d'investissement.

Les analystes ESG se concentrent sur la recherche ESG fondamentale. Chaque analyste ESG couvre différents secteurs. Cela leur permet d'évaluer et de comprendre chaque entreprise en profondeur. De même, chaque analyste ESG couvre une thématique. La recherche thématique est la seconde dimension du processus de recherche. Ces thèmes incluent, par exemple, la transition énergétique, les villes durables, la biodiversité, le capital humain et la cyber sécurité. La combinaison des allocations sectorielles et de l'expertise thématique facilite la qualité de la recherche ESG et la réactivité aux événements quotidiens dans l'univers d'investissement.

Les analystes ESG utilisent les données ESG collectées et retraitées grâce à des outils quantitatifs propriétaires. Ils travaillent notamment avec l'équipe Data Management & Modélisation des Risques de la DIRR (Direction Ingénierie, Risques et Reporting) afin d'apporter de l'efficacité et de sécuriser l'ensemble des données ESG et des modèles associés. Cette gouvernance assure également un schéma d'indépendance des données ESG entre l'équipe ESG intégrée à l'équipe de gestion de La Française AM et l'équipe Data Management & Modélisation des Risques intégrée à la DIRR.

L'équipe ESG a également pour rôle de déterminer les tendances de croissance. Elle s'appuie pour cela sur l'expertise des ESG spécialistes de chaque pôle de gestion (actions, crédit, souverain et gestion diversifiée) ainsi que de sur le Global Head of Sustainability du Groupe La Française, en charge de la stratégie et de l'engagement du groupe en matière d'investissement responsable. Ce dernier est en parallèle Vice-Président du Comité Investissement Responsable de l'AFG.

Les ressources et outils utilisés par les gérants et les analystes ESG sont présentés ci-après :

Ressources / outils	Utilisation	Importance au sein du processus
Logiciels / Progiciels		
LightTrade (logiciel de La Française)	Partage et stockage des scores extra financiers (ESG et carbon impact ainsi que leurs sous-indicateurs) sur le logiciel de gestion de portefeuille et de passage d'ordres Historisation des scores et mesure de leur évolution	+++
Bloomberg RMS	Suivi de la performance en temps réel et du risque ex-ante des portefeuilles Utilisation de la base de données ESG pour le filtre quantitatif et le reporting d'impact Partage de recherche interne et externe financière et extra financière	+++
Recherche et bases de données		
Recherche des intermédiaires financiers (brokers)	Notes de recherche et modèles de valorisation ; Séminaires sociétés et thématiques ; Actualité des marchés, secteurs, entreprises ;	+++
ISS proxy voting	Recherche sur les résolutions et vote aux assemblées Utilisation du module ESG (ISS - Sustainability Policy) Politique Custom de La Française	++
Sustainalytics	Exclusion des entreprises liées aux armements controversés	+

Clarity AI	Données en matière de durabilité et d'impact, dont des scores ESG, créées en utilisant des technologies de <i>big data</i> et de <i>machine learning</i> .	+
CDP	Utilisation des données Carbone	++
ISS - ESG	Utilisation de la base de scores ESG pour notre filtre quantitatif et de la recherche ESG Utilisation pour les scores ODD, les PAI et les scores ODD	+++
S&P Capital IQ	Tableau de correspondance entre l'instrument et l'émetteur Mesures financières	++
Impaakt	Utilisation pour les scores ODD	+
Urgewald	Utilisation de la base de données GOGEL et GCEL pour les exclusions sur le charbon et les énergies fossiles non conventionnelles	+
Reprisk	Utilisation pour le suivi des controverses	+++
Iceberg Datalab	Utilisation pour les données biodiversité et capital naturel	+
Encore	Utilisation pour les données biodiversité et capital naturel	+
ISS Data desk	Utilisation pour les scores ODD	+

L'expertise des analystes ESG est intégrée au processus d'investissement via une plateforme de recherche interne propriétaire, et conduit au développement d'idées et de solutions d'investissement issues de la collaboration étroite entre les analystes, les gérants et les spécialistes produits.

3.3. Quels critères ESG sont pris en compte par les fonds ?

La recherche est formalisée dans le modèle développé par notre centre de recherche ESG à l'origine pour les investissements en actions. L'évaluation des facteurs E, S et G implique la collecte de données de référence, puis l'évaluation et la notation d'un ensemble de critères d'évaluation.

- **L'environnement (E)** : Dépendance aux matières premières, gestion des émissions carbone, efficacité énergétique, pollution, gestion de l'eau et des déchets, etc.
- **Le capital humain (S)** : Droit des salariés, rotation du personnel, formation et acquisition de connaissances. etc.
- **Le capital organisationnel (G)** : Gouvernance, relation avec les autorités nationales et locales, avec les fournisseurs, les clients, etc.

Une politique d'exclusion intégrée fondée sur les critères ESG définit en outre l'univers d'investissement du fonds. Nous avons trois niveaux de politiques d'exclusion :

- **Exclusions au niveau du Groupe La Française**
Armes controversées (mines anti-personnelles, armes à sous-munition, armes biologiques et chimiques, phosphore blanc et uranium appauvri) - exclusion à 100%.
Entreprises et pays sous embargos/sanctions internationales et/ou significativement exposés à la corruption, au financement du terrorisme, au blanchiment d'argent - exclusion jusqu'à 100%.

Commenté [KW9]: [DUTRONC Ferme](#)

Commenté [PD10R9]: OK

- **Exclusions au niveau de la gamme Carbon Impact :**

- ✓ CHARBON
 - Groupes miniers tirant plus de 10 % de leurs revenus du charbon ou plus de 20Mt de production de minerai de charbon ou ayant pour projet de construire/ouvrir de nouvelles mines de charbon.
 - Electriciens tirant plus de 10 % de leurs revenus ou de leur production du charbon ou produisant plus de 10GW à base de charbon ou ayant pour projet de construire/ouvrir de nouvelles centrales à charbon.
 - Sortie totale du charbon en 2025
- ✓ TABAC
 - Entreprises du secteur du tabac - max. 5% du chiffre d'affaires pour la production de tabac et 25% du chiffre d'affaires pour la distribution ou les services liés au tabac.
- ✓ ENERGIES FOSSILES NON CONVENTIONNELLES
 - Entreprises tirant plus de 20% de leur chiffre d'affaires d'une des 6 catégories d'énergies fossiles non-conventionnelles (gaz de couche ou gaz de charbon ; schistes bitumineux et l'huile de schiste ; le gaz et l'huile de schiste ; pétrole issu de sables bitumineux ; pétrole extra-lourd ; pétrole et gaz offshore ultra-profonds ; ressources fossiles pétrolières et gazières dans l'Arctique) ou 10% maximum de l'une des 6 catégories
 - Entreprises ayant des projets d'expansion dans les énergies fossiles non-conventionnelles

- **Exclusions au niveau du fonds**

- ✓ Exclusion de 20% des entreprises ayant les moins bons scores ESG de l'univers d'investissement (cette exclusion est détaillée en point 4.1).

Les exclusions au niveau supérieur s'appliquent également au niveau inférieur, c'est-à-dire que les exclusions au niveau du Groupe La Française et de la gamme Carbon Impact s'appliquent également au niveau du fonds.

La mise en œuvre des exclusions, quel que soit le niveau, se fait par paramétrage par le contrôle interne du système de gestion de portefeuille propriétaire LightTrade. Cela permet un contrôle pre-trade et empêche l'investissement par les équipes de gestion dans des titres faisant l'objet d'exclusion.

3.4. Quels principes et critères liés aux changements climatiques sont pris en compte par les fonds ? (Article 29)

Nous nous concentrons sur les risques de transition et les opportunités liés à une économie à faible intensité carbone.

Pour ce faire nous avons développé depuis 2015 une méthodologie d'analyse poussée des émetteurs pour notre fonds action La Française Carbon Impact Global qui se diffuse et bénéficie à la gestion d'autres fonds, dont La Française Carbon Impact 2026 et La Française Obligations Carbon Impact.

Dans le cadre de notre stratégie Carbone obligatoire, nous mesurons la performance carbone opérationnelle de nos investissements à travers un cadre d'analyse qui suit les recommandations de la Task Force on Climate-related Financial Disclosure (TCFD).

Correspondance de notre cadre d'analyse avec les recommandations de la TCFD



La TCFD est un groupe de travail nommé par le Conseil de la stabilité financière avec le soutien du G20 lors de la COP21 et que La Française soutient depuis 2017. Son objectif est de placer les risques et les opportunités climatiques au cœur de la stratégie des entreprises, d'augmenter la transparence entre entreprises et investisseurs afin de réduire les risques d'investissement et de réconcilier le temps court des décisions financières avec le temps long des conséquences du changement climatique.

Notre analyse comprend pour chaque entreprise une analyse carbone. Cette analyse consiste en une estimation/mesure de l'exposition au changement climatique ainsi qu'en une évaluation de la gestion des risques induits par ce dernier. Elle nous permet de construire une analyse qui regroupe toutes les informations liées au climat qui pourraient avoir un impact sur les résultats financiers et la pérennité d'une entreprise.

Analyse carbone

Performance carbone et objectifs quantitatifs	Gouvernance et gestion des risques	Stratégie et initiatives	Analyse de scénarios
Efficacité carbone et énergétique	Gouvernance environnementale Gestion des risques climatiques	Initiatives Ambitions Investissements	Alignement sectoriel avec les différentes trajectoires (2 degrés, 1,5 degrés)
Evaluation de la performance passée de réduction des émissions par rapport aux engagements pris	Evaluation de la préparation actuelle de l'entreprise à mitiger les risques climatiques	Evaluation prospective de la stratégie mise en place pour réduire les émissions et transformer ses opérations et/ou ses produits par le biais de ses investissements	
Engagement par les gérants et les analystes (état des lieux, mesure des progrès et exclusion potentielle)			

En pratique, notre cadre d'analyse se décompose en quatre piliers pour l'analyse des entreprises :

Pilier 1 - Gouvernance et gestion des risques

Cette section vise à mesurer la gouvernance autour du changement climatique et des impacts environnementaux. Par exemple nous prenons en compte le niveau de rémunération variable de l'équipe dirigeante en lien avec l'amélioration de la performance environnementale, les systèmes de contrôles et la prévention des risques mis en place ainsi que l'implication de l'exécutif.

Nous utilisons pour cela une base d'indicateurs sélectionnés au sein du fournisseur ISS ESG tels que :

- ESG in executive remuneration
- Environment management supply chain

- EMS – Environmental Management system

Nous ajoutons à cette collecte d'indicateurs quantitatifs, toutes les informations pertinentes que nous rencontrons lors de la revue des publications des entreprises (rapports annuels, présentations marketing, etc.).

Pilier 2 - Stratégie

En pratique, nous distinguons les sections de stratégie et d'initiatives dans notre analyse. En effet, ces dernières peuvent facilement être confondues et en les analysant séparément, nous pouvons mieux apprécier leur matérialité et distinguer ce qui est plus de l'ordre de « l'exercice marketing » que de la transformation en profondeur.

Nous regardons la stratégie globale du groupe ainsi que ses projets d'investissements à travers les niveaux de recherche et développement et de dépenses d'investissement (ou CAPEX, pour « capital expenditure » en anglais) déployés. La décarbonation doit être au cœur de la transformation de l'entreprise, que ce soit au travers des produits et services mis en marché ou plus simplement au travers de sa méthode de production.

Nous utilisons pour cela une base d'indicateurs sélectionnés au sein du fournisseur ISS ESG tels que :

- Climate change strategy
- GHG emission targets

Nous ajoutons à la collecte d'indicateurs quantitatifs toutes les informations pertinentes que nous rencontrons lors de la revue des publications des entreprises (rapports annuels, présentations marketing, etc.).

Pilier 3 – Initiatives

Nous mesurons le niveau de matérialité des initiatives des entreprises.

En effet, parfois les initiatives peuvent être un outil de communication utile pour véhiculer une image plus « verte » sans pour autant représenter une part significative des activités de l'entreprise. En analysant leur matérialité, nous pouvons mieux évaluer l'implication des entreprises dans l'implémentation de leur stratégie.

Cependant, nous pouvons également soutenir les initiatives naissantes de collaboration sur des biens et technologies exploratoires qui, à terme, seront bénéfiques à tous les acteurs du secteur.

Nous utilisons pour cela une base d'indicateurs sélectionnés au sein du fournisseur ISS ESG, ainsi que d'autres sources disponibles tels que :

- SBT : Science Based Targets
- RE100 : Renewable Energy 100
- Emission reduction initiatives

Nous ajoutons à la collecte d'indicateurs quantitatifs toutes les informations pertinentes que nous rencontrons lors de la revue des publications des entreprises (rapports annuels, présentations marketing, etc.).

Pilier 4 - Ambitions et progrès

Cette section combine à la fois l'analyse de la performance passée des émissions carbonees et les objectifs futurs de réduction. Pour cela nous utilisons les données carbonees de scope 1 (émissions directes), de scope 2 (émissions indirectes liées à l'achat ou la production d'électricité) et de scope 3 quand cela est pertinent (il faut savoir que le scope 3 peut représenter une grande partie des émissions totales d'une entreprise).

Pour rapporter ces données en intensité, nous divisons les tonnes de carbone par une unité de production spécifique au secteur analysé. En effet, pour les secteurs à haute intensité carbone nous procédons à un calcul de trajectoire (voir méthodologie dans la section 4.2). Cette comparaison du passé et du futur nous permet d'émettre des conclusions sur la capacité de l'entreprise de transformer ses émissions et de potentiellement s'aligner, ou pas, avec la trajectoire de décarbonation sectorielle recommandée par le scénario « Sustainable

Development Scenario » (SDS) de l'agence internationale de l'énergie (IEA) pour limiter le réchauffement de la température mondiale à +2° par rapport à la fin du XIXe siècle.

Nous utilisons pour cela la base de données CDP (Carbon Disclosure Project), une organisation internationale à but non lucratif qui gère la plus importante plateforme de reporting environnemental globale. CDP nous fournit annuellement les données que les entreprises lui ont communiqué sur leurs impacts environnementaux sur la base du volontariat.

Pour les entreprises qui ne communiquent pas de données à CDP, nous avons développé notre propre modèle d'estimation carbone qui nous permet d'estimer leurs émissions carbonées de scope 1 et 2 en prenant en compte l'intensité carbone propre à chaque secteur.

Sur la base de l'analyse de transition globale de notre modèle interne, nous attribuons à chaque entreprise un score « carbon impact ».

Engagement

Nous avons inclus une section 'engagements futurs » afin que les gérants du portefeuille et les analystes ESG puissent noter les points spécifiques à chaque cas d'investissement et les adresser lors des rencontres avec le management de l'entreprise (que ce soit un meeting dédié ou lors d'une nouvelle émission de dette).

3.5. Quelle est la méthodologie d'analyse et d'évaluation ESG des émetteurs (construction, échelle d'évaluation...)?

Notre méthodologie d'analyse et d'évaluation ESG des émetteurs repose sur un système de notation effectué en interne.

Nous avons développé un outil nous permettant d'analyser et d'évaluer les entreprises sur les facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance et de calculer des scores ESG spécifiques à chaque secteur. Cet outil automatisé repose sur un modèle de notation propriétaire utilisant des données brutes en provenance de multiples fournisseurs reconnus (Clarity, CDP, ISS ESG, S&P Capital IQ et Bloomberg).

A partir de ces données brutes, les analystes ESG ont défini des méthodes de calculs d'indicateurs clés de performance (KPI) qui ne sont pris en compte que lorsque la couverture est jugée suffisante. Nos KPI viennent ensuite alimenter des Risks and Value Drivers (RV) qui déterminent ensuite les scores des facteurs E, S et G.

Pour finir, nous calculons un score ESG global en application une pondération spécifique aux facteurs E, S et G en fonction des spécificités sectorielles de chaque entreprise. Par exemple, pour les entreprises du secteur des Matériaux et de la Construction le facteur environnemental pèse pour 46,2% de la note ESG globale alors que pour le secteur des Médias, le facteur environnemental ne pèse que pour 18,2%.

Commenté [WK11]: @LASSEGNORE Marie prendre un autre exemple que les medias ou changer le chiffre: pour le label il faut 20% minimum par pilier



Outil propriétaire d'analyse de trajectoire bas carbone

La méthode LCT pour "Low Carbon Trajectory" (Trajectoire bas carbone) est l'un des principaux outils de nos analyses climatiques et fait partie intégrante de l'analyse bas-carbone des produits «Carbon Impact». Elle permet d'estimer l'alignement des entreprises relativement à l'Accord de Paris, notamment pour les secteurs à fortes émissions carbone, jusqu'en 2030.

La méthode LCT fait partie des approches sectorielles de décarbonation qui permettent le calcul d'une température par secteur d'un portefeuille. Elle est particulièrement adaptée aux portefeuilles qui ont une forte exposition aux secteurs très émetteurs de carbone. Dans le cadre de cette méthode, nous avons sélectionné trois scénarios provenant de l'AIE (Agence Internationale de l'Energie) : Stated Policies, Sustainable Development et Net Zero Emissions by 2050.

3.6. A quelle fréquence est révisée l'évaluation ESG des émetteurs ? Comment sont gérées les controverses ?

Comme indiqué en section 3.5 de ce code, notre méthodologie d'analyse et d'évaluation ESG des émetteurs repose sur un système de notation. Le score ESG des émetteurs est recalculé automatiquement sur un pas mensuel.

A l'occasion de cette mise à jour mensuelle, l'équipe de gestion passe en revue la liste d'exclusion de 20% des entreprises ayant les pires scores ESG de l'univers (voir Etape 1 du processus présenté en section 4.1).

Les mouvements au sein de la liste des 20% des entreprises exclues sont analysés sous différents axes, suivant qu'ils résultent de changements fondamentaux (ex : controverses, changement de management etc.) ou de changements statistiques (ex : croissance du nombre d'entreprises notées dans l'univers, franchissement de seuil, etc.). Cette analyse est réalisée par l'équipe d'analyse ESG et elle est discutée avec l'équipe de gestion et de contrôle des risques.

Plus particulièrement sur la gestion des controverses, nous avons adopté une approche en 2 étapes permettant de revoir, et potentiellement exclure, les émetteurs en violation des normes internationales (UN Global Compact - Pacte Mondial). Cette approche combine des informations de notre fournisseur de données ISS ESG et notre recherche interne.

Suivi des controverses

Etape 1 : Revue des violations du Global Compact

Nous contrôlons l'univers d'investissement du fonds sur la plateforme d'ISS ESG, sur les 4 aspects des 10 principes du Global Compact : Droits Humains, Droits du Travail, Environnement et Lutte contre la Corruption.

Nous appliquons le score Norms-Based Research d'ISS (NBR). Ce dernier couvre différents aspects de la violation potentielle des principes du Global Compact : Sévérité, Vérification, et Solutions mises en œuvre.

- Le score NBR s'étend de 1 (min, meilleur) à 10 (max, pire).
 - Score 10, évaluation équivalente à un feu rouge
 - Scores 6-9, évaluation équivalente à un feu orange
 - Scores 1-5, évaluation équivalente à un feu vert

Etape 2 : Décision d'exclusion par le Stewardship Committee

Une fois par trimestre le Stewardship Committee se réunit afin de passer en revue les résultats du contrôle décrit ci-dessus. Tous les émetteurs ayant au moins une controverse notée 10 par ISS ESG font l'objet d'une revue en profondeur et d'une discussion lors de ce comité. Les scores de 8 et de 9 sont également revus et discutés. En tant que de besoin, des revues ad-hoc et réunions du Comité sont possibles, en lien avec des événements significatifs repérés par les équipes d'investissement ou de recherche.

Sur la base des informations disponibles, le Comité décide quelles sont les entreprises qui seront exclues. La revue de chacun des émetteurs est documentée. Les comptes-rendus des réunions sont disponibles. La liste d'exclusion qui résulte des décisions du Comité est mise en œuvre par la gestion et vérifiée par le contrôle interne.

Si la révision du score d'un émetteur ou l'inclusion dans la liste d'exclusion par le Stewardship Committee entraîne une exclusion, le gérant doit alors vendre le titre dans un délai d'un mois si les conditions de marché le permettent.

Notre méthodologie d'analyse et d'évaluation ESG fait quant à elle a minima l'objet d'une revue annuelle qui permet d'appliquer à la méthodologie elle-même les capacités d'innovation et d'adaptation que nous recherchons chez les entreprises que nous notons.

Concernant l'évaluation Carbone des émetteurs, nous mettons à jour la composante quantitative de notre analyse (les scores Carbon Impact) trimestriellement.

Les composantes qualitatives de notre analyse carbone (les revues qualitatives et calculs de trajectoire pour les secteurs à haute intensité carbone et les analyses qualitatives pour le secteur financier) sont mises à jour a minima annuellement ou en cas de changement significatifs (changement de stratégie, nouvelle équipe dirigeante, opération de fusion/acquisition, etc.). De la même manière que pour la liste d'exclusion, les changements de scores significatifs vont déclencher une discussion entre l'équipe d'analyse ESG, l'équipe de gestion et de contrôle des risques.

Ainsi, si au cours d'une revue, une entreprise est qualifiée comme retardataire, la société de gestion ouvrira le dialogue avec l'entreprise au travers d'une phase « d'engagement » à la suite de laquelle la société de gestion décidera de céder le titre ou de le requalifier dans le cas où la dégradation serait ponctuelle ou due à des facteurs spécifiques.

4. PROCESSUS DE GESTION

4.1. Comment les résultats de la recherche ESG sont-ils pris en compte dans la construction du portefeuille ?

Les résultats de la recherche ESG sont pris en compte à différentes étapes du processus d'investissement.

Lors de la première étape, nommée « Etape 1 : Filtrages quantitatifs » dans le prospectus, nous excluons systématiquement les entreprises avec un score ESG dans les deux derniers déciles de l'univers d'investissement, et cela, avant même de procéder à une analyse financière. Nous identifions à partir de critères exclusivement ESG les émetteurs devant être écartés. Ainsi, l'exclusion ESG de premier ordre concerne 20% au minimum des titres des univers d'investissements, affiliés à chaque fonds, ayant fait l'objet d'une notation par la méthodologie ESG.

Les scores des entreprises sont déterminés selon notre méthodologie interne qui est détaillée en section 3.5 de ce code.

Ensuite, nous prenons en compte les critères ESG via notre processus d'intégration thématique qui allie une analyse carbone à l'analyse financière.

4.2. Comment les critères relatifs au changement climatique sont-ils pris en compte dans la construction du portefeuille ? (Article 29 & HLEG)

Les stratégies de nos fonds Carbon Impact obligataires combinent une approche « bottom up », à travers la sélection de valeurs de conviction, et une approche « top down » dans leur construction car elles doivent à tout moment répondre à l'engagement de minimisation de leur empreinte carbone pris au sein de de leur objectif de gestion présenté en question 3.1 (avoir une empreinte carbone au moins 50% inférieure à celle d'un univers comparable).

Après l'étape 1, décrite dans la section 4.1, et son exclusion systématique des 20% pires scores ESG de l'univers, nous procédons à une analyse financière de l'émetteur. Une fois la qualité de crédit évaluée, nous procédons à l'analyse carbone.

L'analyse carbone est basée sur des critères d'analyses liés au changement climatique et réalisée par notre équipe de recherche ESG. Elle résulte en un score « carbon impact » et est présentée en section 3.4 de ce code de transparence.

Le cadre d'analyse présenté en section 3.4 est le même pour toutes les entreprises mais l'analyse qualitative va dépendre du secteur dont fait partie l'entreprise.

Nous définissons les secteurs à haute intensité carbone comme les quatre secteurs qui contribuaient à plus de 80% des émissions de carbone venant de la combustion de combustibles fossiles en 2020 (d'après l'International Energy Agency, World Energy Outlook 2020) :

- Génération d'électricité
- Secteur pétrolier
- Transport (autos, aérien, maritime)
- Et matériaux de base (papier, acier, ciment...)

Dans les secteurs à faible intensité carbone, nous différencions les entreprises du secteur financier :

- Banques
- Assurances

Des entreprises des secteurs non-financiers :

- Grande consommation
- Télécommunications
- Media
- Autres biens et services industriels (non inclus dans les secteurs à haute intensité carbone)

Quel que soit le secteur, le schéma d'analyse va être appliqué de manière quantitative pour attribuer un score carbon impact à l'entreprise. Ce schéma et des exemples d'indicateurs sont donnés dans la section 3.4 de ce code.

Pour les entreprises du secteur financier, comme défini ci-dessus, une analyse qualitative spécifique est réalisée afin de relever des points spécifiques à l'activité de financement. Nous nous intéressons par exemple pour une banque à la part de ses actifs exposée aux énergies fossiles, ou encore comment elle intègre les risques climatiques dans son financement de prêts.

Pour les entreprises des secteurs à haute intensité carbone, le schéma d'analyse intègre une analyse de trajectoire des émissions futures (dans la partie analyse de scénarios). Nous confrontons nos estimations aux trajectoires de décarbonation sectorielles (comme définies par l'Agence Internationale de l'Energie).

L'objectif de cette analyse de trajectoire combinée au schéma d'analyse carbone est d'estimer la capacité d'une entreprise à remplir ses objectifs de décarbonation face aux investissements actuels, à la performance passée et à la transformation de leur portefeuille de produits vendus. Par exemple, pour le secteur des Services aux collectivités, cela prend la forme d'une intensité carbone basée sur les tonnes CO₂e_q générées par MWh d'électricité produite, reflet de l'évolution de la capacité de production en énergie renouvelable face à la capacité actuelle.

L'analyse de trajectoire repose sur les travaux de l'AIE (Agence Internationale de l'Energie) et notamment de deux rapports de référence sur les évolutions technologiques (Energy Technology Perspectives et World Energy Outlook¹⁷ model). Nous y trouvons des données sur les émissions de GES sur des périodes longues de 2019 à 2050 et sur la base de 3 scénarios produits par l'AIE :

- **Stated Policies Scenario (STEPS)** : ce scénario, s'appuie sur les politiques énergétiques des Etats, actuelles et en développement. Cela inclut les contributions nationales (NDC – Nationally Determined Contributions). Dans ce scénario, l'augmentation de la température serait de 2.6°C d'ici 2100.
- **Sustainable Development Scenario (SDS)** : Ce scénario représente la trajectoire "well-below 2°C" de l'Accord de Paris. Dans ce scénario, la température augmenterait de 1.6°C d'ici 2100.
- **Net Zero Emissions by 2050 (NZE2050)** : Dans ce scénario le monde atteint zéro nette émissions carbonées venant de la consommation d'énergie et des processus industriels d'ici 2050. Ce scénario devrait permettre de limiter l'augmentation de température a 1.5°C d'ici 2050 et 1.4°C d'ici 2100.

¹⁷ <https://www.iea.org/weo/>

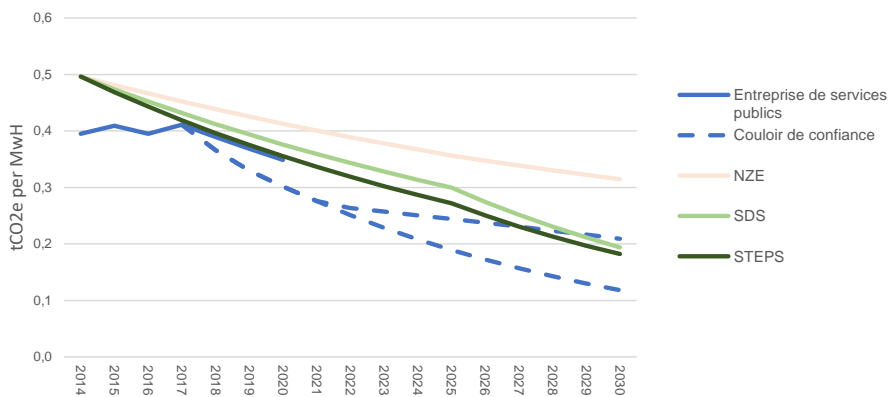
Nous modélisons des trajectoires sectorielles pour chacun de ces scénarios jusqu'en 2030 :

- **Etape 1 (données carbonées de l'AIE):** comprendre la couverture des données fournies par l'AIE. A titre d'exemple les données de GES de l'AIE dans le secteur des Transports couvrent les scopes 1, 2 et 3 mais ne couvrent que le scope 1 pour les fournisseurs d'énergie.
- **Etape 2 (données d'activités de l'AIE):** Identifier précisément quelles activités sont couvertes par scénario et selon quels types d'indicateur. Par exemple, pour les énergéticiens l'unité est le TWh tandis que dans les transports c'est le km/p (Km/passager).
- **Etape 3:** Construire un ratio pour chacun des secteurs en divisant les émissions de GES par le niveau d'activité.

Lorsque nous disposons des trajectoires de l'AIE pour chacun des 3 scénarios, nous modélisons les trajectoires pour les entreprises de chacun de ces secteurs. :

- **Etape 1:** Utiliser les indicateurs d'intensité de l'entreprise ou si non disponibles, calculer l'intensité carbone de la production de 2014 à aujourd'hui.
- **Etape 2:** Identifier les objectifs des entreprises en termes d'intensité. Si des objectifs existent en absolu, les convertir en objectifs d'intensité en utilisant des données de l'entreprise et/ou du secteur. Nous évaluons ensuite la qualité de l'objectif que l'entreprise s'est fixée et si celle-ci est en passe d'atteindre ses objectifs sur la base d'une tendance calculée sur les 5 dernières années.
- **Etape 3:** Sur la base d'informations récupérées lors de la phase d'analyse de la transition, nous appliquons différentes hypothèses nous permettant de déterminer un intervalle de confiance pour un résultat donné.
- **Etape 4:** Nous comparons cette trajectoire au scénario de référence.

Illustration de notre méthodologie de calcul de trajectoire



Les entreprises des différents secteurs sont ensuite qualifiées en :

- i) **Bas carbone**
- ii) **En transition et alignée** avec la trajectoire de décarbonation sectorielle
- iii) **En transition mais ambitions requises** (décarbonation en cours mais pas encore assez ambitieuse pour ce secteur d'activité)
- iv) **Retardataires** selon le score "carbon impact".

Aucun investissement ne sera effectué dans les entreprises qualifiées comme retardataire.

La sélection des valeurs peut parfois également se faire au travers d'obligations vertes qui ont l'avantage d'associer les capitaux financés à des projets spécifiques et dont l'impact environnemental est mesurable. Il faut toutefois que les émetteurs de ces obligations aient passé les étapes 1 et 2 du processus.

Comme énoncé au début de cette section, nous combinons la sélection des valeurs à un cadre de construction de portefeuille qui répond à l'objectif du fonds de réduire d'au moins 50% son empreinte carbone par rapport à un univers comparable.

Les émissions carbonées se définissent en tonnes de CO₂eq par euros investis et sont basées sur :

Les émissions de scope 1 – émissions directes
scope 2 – émissions indirectes liées à l'achat ou la production d'électricité
à noter que pour certains secteurs, la part des émissions liées au scope 3 -ie toutes les autres émissions indirectes- peut représenter une part importante des émissions totales. Les émissions de scope 3 ne sont pas prises en compte systématiquement pour tous les secteurs.

Celles-ci sont rapportées à la taille de l'entreprise (valeur d'entreprise), afin d'arriver à une empreinte carbone de tCO₂ par millions d'euros investis. Ces empreintes sont ensuite pondérées par les poids en portefeuille et additionnées.

Nous faisons le même exercice sur l'univers d'investissement comparable. Lorsque certaines entreprises ne publient pas leurs émissions carbonées ou que notre modèle ne peut les estimer (car les données sous-jacentes ne sont pas dans le domaine publique), nous pouvons faire une estimation sectorielle en prenant la moyenne des émissions pour l'industrie à laquelle l'entreprise n'ayant pas d'empreinte carbone appartient.

4.3. Comment sont pris en compte les émetteurs présents dans le portefeuille du fonds ne faisant pas l'objet d'une analyse ESG (hors OPC) ? (Article 29 & TCFD)

L'ensemble de l'univers investissable fait l'objet d'une analyse ESG grâce à nos outils et notre méthodologie de notation extra-financière. Cette notation systématique nous permet notamment d'exclure 20% des émetteurs ayant les moins bons scores ESG.

4.4. Le process d'évaluation ESG et/ou processus de gestion a-t-il changé dans les douze derniers mois ?

Le fonds La Française Carbon Impact 2026 a été lancé le 19 novembre 2019 et le fonds La Française Obligations Carbon Impact a été lancé le 12 février 2020 par transformation du fonds La Française Obligations Europe SAI.

Le processus de gestion de ces fonds a été mis en place lors de leur lancement.

Le fonds La Française Carbon Impact Floating Rates a été modifié en septembre 2021 pour intégrer l'approche Carbon Impact.

4.5. Une part des actifs du ou des fonds est-elle investie dans des organismes solidaires ?

Non, aucune part des actifs et du fonds n'est investie dans des organismes solidaires.

4.6. Les fonds pratiquent-ils le prêt/emprunt de titres ?

Les fonds Carbon Impact obligataires ont la possibilité de prendre des titres en pension avec une contrepartie dont l'éligibilité a été déterminé en prenant en compte ses facteurs de risques ESG.

4.7. Les fonds utilisent-ils des instruments dérivés ?

En termes d'instruments dérivés, les fonds Carbon Impact obligataires utilisent des Swaps à des fins de couverture du risque de change. Le gérant couvre systématiquement le risque de change mais un risque résiduel peut toutefois exister.

Le fonds Obligations Carbon Impact peut utiliser des futures de taux à des fins de couverture sur ce risque.

Le fonds Carbon Impact Floating rates peut utiliser des futures, des TRS (max 25%) et des CDS à des fins de couverture et d'exposition au marché. L'utilisation d'instruments dérivés a été limitée en proportion et ponctuelle. Avec le changement de processus de gestion du fonds, l'usage des dérivés sera davantage contraint (en proportion et en durée) afin de ne pas altérer la sélectivité ni profil du portefeuille. L'usage des dérivés peut être très utile pour protéger le portefeuille et les investisseurs contre certains risques extrêmes (exemple : liquidité pendant le Covid).

Nous surveillons les contraintes réglementaires, statutaires et internes.

4.8. Les fonds investissent-ils dans des OPC ?

Les fonds Carbon Impact obligataires pourront investir dans la limite de 10% dans des parts ou actions d'OPCVM de droit français ou étranger et/ou dans des parts ou actions d'OPC répondant aux 4 critères de l'article R214-13 du Code Monétaire et Financier.

Dans la gestion effective, les fonds investiront essentiellement dans des OPC de trésorerie, et ce afin de gérer les liquidités de leur portefeuille.

5. CONTROLES ESG

5.1. Quelles sont les procédures de contrôles internes et/ou externes mises en place permettant de s'assurer de la conformité du portefeuille par rapport aux règles ESG fixées pour la gestion du/des fonds ?

Pour s'assurer du respect des règles internes d'investissement, un contrôle à deux niveaux a été mis en place :

- **Contrôles de premier niveau :**

- Par la gestion

Par l'équipe d'investissement : Avant d'investir dans un nouveau titre, le gestionnaire s'assure que le titre est investissable, c'est-à-dire qu'il a une analyse extra-financière et une couverture ESG. Dans le cas où il n'y a pas de couverture ESG, le gestionnaire envoie le titre pour analyse à l'analyste ESG responsable de ce secteur. La notation ESG sera alors disponible dans les prochains jours.

La liste des titres investissables est disponible sur un serveur partagé avec les différentes parties.

- **Contrôle de deuxième niveau :**

- Par le contrôle des risques

Lors de son audit hebdomadaire, le Contrôle des risques effectue des contrôles sur les titres en portefeuille. Il peut accéder via le logiciel LightTrade ou la base de données ESG à tous les scores de chaque titre et vérifier leur présence ou non dans la liste des titres investissables.

Ce suivi est commenté lors des comités mensuels de suivi des risques.

- Par le contrôle interne

Le contrôle de second niveau, assuré par la Direction de la conformité et du contrôle interne, s'inscrit dans le cadre de la procédure de suivi des risques et de la conformité, appliquée à l'ensemble des directions du groupe La Française. Il permet de s'assurer de la mise en place d'un cadre de contrôle opérationnel.

A ce titre, le Contrôle Interne peut effectuer des contrôles annuels de conformité à la politique d'investissement ESG. Ce dernier peut être effectué via une approche d'échantillonnage.

6. MESURES D'IMPACT ET REPORTING ESG

6.1. Comment est évaluée la qualité ESG du/des fonds ?

La qualité ESG du fonds est évaluée au travers de son score global, qui intègre notamment son score ESG. Elle découle naturellement de notre processus de gestion qui fait qu'un titre ne fait partie de la liste des titres investissables que s'il a passé les diverses phases d'analyse et a été validé par le gérant comme faisant partie de la sélection de titres investissables.

Dans le cadre de la stratégie Carbon Impact, en plus de la qualité ESG du fonds nous évaluons sa qualité carbone à travers une ventilation du score ESG et une ventilation du score Carbon Impact.

Enfin, conformément aux exigences du Label ISR, nous évaluons annuellement des indicateurs d'impact correspondant à des mesures physiques et parlantes relatives à l'Environnement, au Social, à la Gouvernance et aux droits humains¹⁸.

6.2. Quels indicateurs d'impact ESG sont utilisés par le/les fonds ?

Nous mesurons l'impact carbone du fonds à travers les indicateurs suivants :

- L'empreinte carbone du portefeuille par rapport à celle de son indice de comparaison carbone ;
- L'alignement des trajectoires des secteurs à haute intensité carbone sur base annuelle ;
- Les indicateurs publiés dans le rapport d'impact sur une base annuelle et relatifs également aux aspects sociaux (par exemple le taux de rotation des employés), de gouvernance (par exemple le % d'administrateurs indépendants) et liés aux droits humains (par exemple l'existence d'une politique en matière de droits humains).

Nous nous engageons à suivre plus particulièrement l'intensité carbone du fonds (avec une couverture à minima de 90%) par rapport à celle de son indice de comparaison et à s'assurer mensuellement qu'elle est inférieure à cet indice et à publier annuellement ces résultats dans le rapport d'impact. Nous nous engageons également à suivre le % des entreprises ayant intégré des objectifs ESG dans les critères d'attribution de la rémunération variable avec une couverture à minima de 70% et à nous assurer d'une performance supérieure à l'indice de comparaison.

Pour rendre compte de l'impact carbone du fonds, nous convertissons les données exprimées en tCO2 émises en recourant à la méthodologie de l'Agence Américaine de Protection Environnementale (United States Environmental Protection Agency¹⁹). Cette conversion permet de communiquer des ordres de grandeur plus compréhensibles et plus parlant que des données chiffrées pures.

6.3. Quels sont les supports media permettant d'informer les investisseurs sur la gestion ISR du ou des fonds ?

Nous communiquons sur notre gestion IR et/ou sur nos fonds à travers les supports suivants :

- Notre site internet www.la-francaise.com sur lequel nous publions différents types de contenus en lien avec notre gestion ISR et les fonds dont nous assurons la gestion ; La section [Investissement Durable](#) du site internet regroupe les Publications relatives à l'ESG et celles des fonds durables et les documents spécifiques aux fonds. La section [Actualités](#) reprend des articles et des recherches publiés par nos analystes ;
- La newsletter mensuelle « La Française vous parle d'ESG » à caractère informatif et/ou pédagogique et promotionnel, à destination des investisseurs professionnels et non professionnels ;

¹⁸ Rapport d'impact :

- La Française Carbon Impact 2026 : <https://doc.la-francaise.com/documents/lt/FR0013431186/reporting-impact/fr/>
- La Française Obligations Carbon Impact : doc.la-francaise.com/documents/lt/FR0010905281/reporting-impact/fr/
- La Française Carbon Impact Floating Rates : <https://doc.la-francaise.com/documents/lt/FR0007053640/reporting-impact/fr/>

¹⁹ <https://www.epa.gov/energy/greenhouse-gas-equivalencies-calculator>

Commenté [PD12]: @ETOK DOUMBE Stephanie voir l'article 29 pour éventuellement compléter

- Les documents juridiques (prospectus, DICI, rapports périodiques) et les reportings mensuels des fonds, accessibles depuis la page internet de chaque fonds concerné ;
- Le Carbon Impact Weekly/Monthly, envoyé directement aux investisseurs ;
- Les Sustainable Research Series ;
- Les codes de transparence des fonds ;
- L'inventaire des fonds ;
- La Charte Investissement Responsable de La Française ;
- Le rapport annuel sur la Stratégie Responsable et Climatique de La Française prévu par l'article 29 de la loi Energie Climat ;
- Le reporting annuel aux PRI ;
- La politique de vote de La Française AM ; et le rapport -annuel- sur l'exercice des droits de vote ainsi que le détail en ligne des votes effectuées en assemblées générales sur les 3 dernières années ;
- La politique d'exclusion du groupe ;
- La politique d'engagement ; et le rapport -annuel- sur la mise en œuvre de la politique d'engagement ;
- Des présentations et rapports périodiques de l'Investissement Responsable à La Française.

6.4. La société de gestion publie-t-elle les résultats de sa politique de vote et de sa politique d'engagement ? (Article 29 & HLEG)

Le groupe La Française et La Française AM s'engagent à optimiser la représentation des OPCVM gérés. L'objectif est de se rapprocher d'une participation à 100% aux Assemblées Générales et d'un vote à 100% des résolutions.

La Française AM publie les résultats de sa politique de vote de manière agrégée dans son rapport sur l'exercice des droits de vote²⁰. En 2023, la société de gestion a ainsi voté lors 95,3% des Assemblées Générales et s'est opposé dans 31,4% des cas à la recommandation du management.]

Par ailleurs la société de gestion met à disposition le détail des résultats de sa politique de vote²¹.

La politique d'engagement a été formalisée et publiée en 2019 et est mise à jour chaque année ainsi que le rapport sur la politique d'engagement mise en œuvre au cours de l'année²².

Commenté [KW13]: DUTRONC Perrine

Commenté [PD14R13]: Done

²⁰ Rapport sur la politique de vote : https://www.la-francaise.com/fileadmin/docs/Actualites_reglementaires/FR/Rapport_sur_l_exercice_des_droits_de_vote_2023.pdf

²¹ Tableau de bord Proxy Voting, ISS : <https://www.la-francaise.com/fr/informations-reglementaires/exercice-des-droits-de-vote/>

²² Rapport sur la politique d'engagement : https://www.la-francaise.com/fileadmin/docs/Actualites/FR/2024/Stewardship_Report_2023_final.pdf

AVERTISSEMENT

Les sociétés de gestion du groupe La Française en charge de la gestion des fonds signataires du Code de Transparence ont fait leur meilleur effort pour donner des informations exactes en langage clair et compréhensible, adéquates et actualisées, pour permettre notamment aux investisseurs et épargnants de mieux comprendre la prise en compte des enjeux ESG à la politique d'investissement des fonds. Ces informations relèvent de leur seule responsabilité. Les informations contenues dans ce document ne constituent en aucun cas une offre ou une sollicitation d'investir, ni un conseil en investissement ou une recommandation sur des investissements spécifiques. Les éléments d'information, opinions et données chiffrées sont considérés comme fondés et exacts au jour de leur établissement, et reflètent les convictions du Groupe La Française. Elles n'ont pas de valeur contractuelle et sont sujettes à modification. Ce document est la propriété du Groupe La Française. Aucune diffusion des informations qui y sont contenues n'est autorisée sous quelque forme que ce soit sans l'accord préalable écrit du Groupe La Française. Les noms, logos ou slogans identifiant les produits ou services du Groupe La Française sont la propriété exclusive de celui-ci et ne peuvent être utilisés de quelque manière que ce soit sans son accord préalable et écrit.

GRUPE LA FRANÇAISE Société anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance, immatriculée au RCS de Paris sous le n° 480 871 490, dont le siège social est situé 128, boulevard Raspail -75006 PARIS.

LA FRANÇAISE AM Société par actions simplifiée, immatriculée au RCS de Paris sous le n° 314 024 019, société de gestion agréée par l'Autorité des marchés financiers, le 1er juillet 1997, Sous le n° GP 97-76, dont le siège social est situé 128, boulevard Raspail -75006 PARIS

LA FRANÇAISE LUX Société d'investissement à capital variable (SICAV) de droit luxembourgeois constituée sous forme de société anonyme. La SICAV a été constituée le 28 octobre 1998 (sous la dénomination « Global Strategy ») pour une durée indéterminée, régulée par la Commission de Surveillance du secteur financier (CSSF), 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, enregistré sous le numéro B66.785.

LA FRANÇAISE Société d'investissement à capital variable (SICAV) de droit français constituée sous forme de Société Anonyme. La SICAV a été agréée le 14 août 2018. Elle a été créée le 12 novembre 2018 pour une durée de 99 ans, par fusion-absorption du Fonds Commun de Placement La Française Moderate Multibonds, créé le 18 janvier 2001.

LA FRANÇAISE GROUP UK LIMITED, company governed by the laws of England and Wales with a share capital of £ 3.869.165, with its registered office located at 78 Brook Street, W1K 5EF London, United Kingdom, registered with the Companies House Registry under number 04253400.

Nom du fonds	Forme juridique	Société de gestion	Date d'agrément du fonds	Autorité de tutelle
Fonds actions				
La Française LUX – Inflection Point Carbon Impact Global	SICAV luxembourgeoise « La Française LUX »	La Française Asset Management	01/06/2015	CSSF
CMNE Participation Actions Monde (Fonds nourricier de La Française LUX – Inflection Point Carbon Impact Global)	FCPE	La Française Asset Management	26/10/2004	AMF
La Française LUX – Inflection Point Carbon Impact Euro	SICAV luxembourgeoise « La Française LUX »	La Française Asset Management	05/10/2009	CSSF
La Française Actions €CO2 Responsable (Fonds nourricier de La Française LUX - Inflection Point Carbon Impact Euro)	FCP	La Française Asset Management	29/01/2010	AMF
La Française Actions Euro Capital Humain	SICAV française « LA FRANÇAISE »	La Française Asset Management	04/06/2003	AMF
CMNE Participation Actions Euro (Fonds nourricier de La Française Inflection Point Actions Euro)	FCPE	La Française Asset Management	05/03/1999	AMF
Fonds obligataires				
La Française Obligations Carbon Impact	SICAV française « LA FRANÇAISE »	La Française Asset Management	20/07/2010	AMF
CMNE Participation Obligations (Fonds nourricier de La Française Obligations Carbon Impact)	FCPE	La Française Asset Management	01/09/1985	AMF
La Française Carbon Impact 2026	SICAV française « LA FRANÇAISE »	La Française Asset Management	22/10/2019	AMF
La Française Sub Debt	FCP	La Française Asset Management	20/11/2009	AMF
La Française Carbon Impact Global Government Bonds	FCP	La Française Asset Management	15/07/2003	AMF
La Française Carbon Impact Floating Rates	SICAV française « LA FRANÇAISE »	La Française Asset Management	12/11/2018	AMF
La Française Rendement Global 2028	SICAV française « LA FRANÇAISE »	La Française Asset Management	30/08/2019	AMF
La Française Credit Innovation	SICAV française « LA FRANÇAISE »	La Française Asset Management	30/08/2022	AMF
Fonds trésorerie				
La Française Trésorerie ISR	FCP	La Française Asset Management	07/02/2003	AMF
CMNE Participation Monétaire (Fonds nourricier de La Française Trésorerie ISR)	FCPE	La Française Asset Management	06/06/2003	AMF